

LE CHARLOIS

FÉVRIER 2026

MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-GARNIER

DANS CE NUMÉRO

VOLUME 17, NO 2

PAGE 1, 2, 3 & 4
RÉSUMÉ DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL DE SCG : 9 FÉVRIER 2026

PAGE 4
MOT DE VOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PENSÉ DE L'ÉDITEUR

PAGE 5
ANNONCES DIVERSES ET À VENDRE

PAGE 6
ACTIVITÉ À VENIR

PAGE 7
MOT VERT DU MOIS

PAGE 8 & 9
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PAGE 10 & 11
OFFRE D'EMPLOI

PAGE 12 & 13
JEUX

PAGE 14
CALENDRIER



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE

9 FÉVRIER 2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19:30

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12, 22 ET 26 JANVIER 2026.

CORRESPONDANCES :

- L'organisme COSMOSS nous fait une demande d'aide financière pour soutenir la persévérance scolaire.
- Le défi osentreprendre demande à la municipalité de les aider financièrement pour leur 28e édition.
- L'harmonie du Mistral demande une contribution pour amasser des fonds pour leur voyage à Toronto.
- La sureté du Québec nous informe qu'il ferme la requête de citoyen concernant la problématique de vitesse des véhicules lourds, mais que s'il y a des problèmes, d'appeler pour faire une plainte.
- Le club de l'âge d'or de Saint-Charles-Garnier demande au conseil que les tables et chaises en plastique qui appartiennent au club de les laisser en à la salle municipale.
- Le club de l'âge d'or demande de réserver la salle du conseil ainsi que la salle du centre communautaire pour leur activité de la Saint-Valentin.

RAPPORT DU MAIRE :

Il n'y a pas eu de séance à la MRC en janvier.

LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER :

Les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement de la liste des comptes à payer du 31 janvier 2026 totalisant 75 506.16$.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 janvier 2026 :

Les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et ils s'en déclarent satisfaits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 290-26 PORTANT SUR LA TAXATION 2026 :

Le règlement faisant foi du taux de la taxation 2026 ainsi que les taux de différentes facturations
possibles (comme la tarification incitative ou les locations de salle) a été déposé, expliqué lors de
la séance du 15 janvier et adopté lors de la séance du 9 février. Voici les différents tableaux ;

Taux de taxes

Pour payer les dépenses mentionnées au budget et combler la différence entre les dépenses prévues ainsi que les recettes basées sur le budget, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 2026 une taxe foncière générale de 1.60 du cent dollars d'évaluation conformément au rôle d'évaluation en vigueur. La répartition de la taxe va comme suit :

Taxe foncière	1.211$ / 100$
Remb. Dette backhoe	0.080$ / 100$
Remb. Dette camion incendie	0.059$ / 100$
Remb. Règlement emprunt	0.25$ / 100$
Total	1.60$ / 100$

Tarifs pour la vignette incitative

Le tarif de la vignette pour 2026 est fixé à 198 $

Les exceptions pour la gratuité le la vignette sont :

- Les grandes familles (minimum 5 enfants)
- Les enfants à besoins particuliers
- Un RPA reconnu

Frais de location de salle

- La salle du centre communautaire.....100$
- La salle du conseil.....100$
- La salle municipale.....200$
- La salle Raoul Roy.....200$
- Pénalité pour ménage excédentaire.....25$/heure
- Lavage de nappe.....20$

Le ménage standard est basé sur une moyenne de 2h30 et comprend le lavage des toilettes, de la cuisinette (comptoir et plancher), et du plancher de la salle. Les chaises, tables doivent être nettoyées et rangées ainsi que les poubelles sorties.

NOUVELLE HEURE DE PRÉSENTATION DES SÉANCES RÉGULIÈRE EN 2026 :

Les dates et heures des séances 2026 ont été adopté en décembre mais suite à des demandes Citoyennes, nous devançons l'heure de présentation à 19h au lieu de 19h30.

DEUXIÈME PROGRAMMATION DE LA TECQ ;
Afin de pouvoir faire une demande de subvention au programme de la TECQ, la municipalité
doit adopter une programmation pour chaque demande. Le conseil a donc procédé en ce sens.

DÉPÔT ET ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 289-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167 :

Il est à noter que Mme Valérie Huet et M. Joseph Gareau sont présents, mais ne participent pas aux délibérations ni au vote.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 167;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 5 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la consultation publique, le conseil ne désire apporter aucun changement au second projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Olivier Lecours et appuyé M. Bruno Roy

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le second projet de règlement numéro 289-25 modifiant le règlement de zonage numéro 167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE COSMOSS;
La municipalité a reçu une demande d'aide financière pour l'initiative de la persévérance scolaire Chapeauté par COSMOSS. La municipalité étant sensible aux interventions faites pour aider nos jeune, elle accorde une aide financière de 50$ comme demandé pour aider à amasser les fonds nécessaires à la réalisation du projet.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA 28E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE :
La municipalité a reçu une demande d'aide financière pour l'initiative DÉFI OSENTREPRENDRE. La municipalité tient à encourager les nouveaux jeunes entrepreneurs de notre région en accordant comme demandé, un montant de 50$ pour la réalisation du Gala.

DEMANDE DE CONTRIBUTION AU VOYAGE À TORONTO DE L'HARMONIE DU MISTRAL :

La municipalité a été interpellé par l'harmonie du Mistral en demandant une contribution pour aider l'Harmonie à amasser les fonds pour leur voyage musical à Toronto. Comme le conseil approuve le dépassement de soi et le cheminement personnel, il accorde selon la demande stipulée, un montant de 50$.

DEMANDE DÉPOSÉE PAR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR :

ATTENDU QUE le club de l'âge d'or a déposé une demande à l'effet que les tables et chaises en plastique demeurent à la salle municipale;

ATTENDU QUE ces équipements sont une propriété communautaire et non pas de l'âge d'or;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le conseil refuse la demande du club de l'âge d'or;

QUE lorsque la salle Raoul Roy sera réouverte, les équipements retourneront dans cette salle au besoin;

QUE le conseil contactera le club de l'âge d'or afin d'être présent lors du transfert des équipements;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DE VOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE COMPTE DE TAXE EST MAINTENANT SORTI. LE CONSEIL A FAIT UN EXCELLENT TRAVAIL DE RESTRUCTURATION DU BUDGET ET IL EST À NOTER QUE MALGRÉ LA NOUVELLE DETTE QUI VOUS A ÉTÉ IMPOSÉ, VOTRE COMPTE A AUGMENTÉ QUE DE 0.03$/ 100$ D'ÉVALUATION. CE QUI VEUT DIRE QU'IL PASSE MAINTENANT À 1.60$/100$ D'ÉVALUATION POUR UNE HAUSSE DE 3.13%.

PENSÉE DE L'ÉDITEUR

MIAM MIAM , LE TEMPS DES SUCRES EST PRESQUE ARRIVÉ...JE ME PRÉPARE À M'HABILLER CHAUDEMENT ET JE VAIS ALLER PROFITER DES JOURNÉE QUI RALONGE ET DE LA BELLE TIRE D'ÉRABLE COULEUR AMBRÉE.



ANNONCES DIVERSES

SI VOUS AVEZ DES CHOSES À ANNONCER OU À VENDRE... N'HÉSITEZ PAS À NOUS EN FAIRE PART ET IL NOUS FERA PLAISIR DE LE PARTAGER DANS CE JOURNAL.

DEMANDEZ ROBERT AU 418-775-4205, POSTE 2025

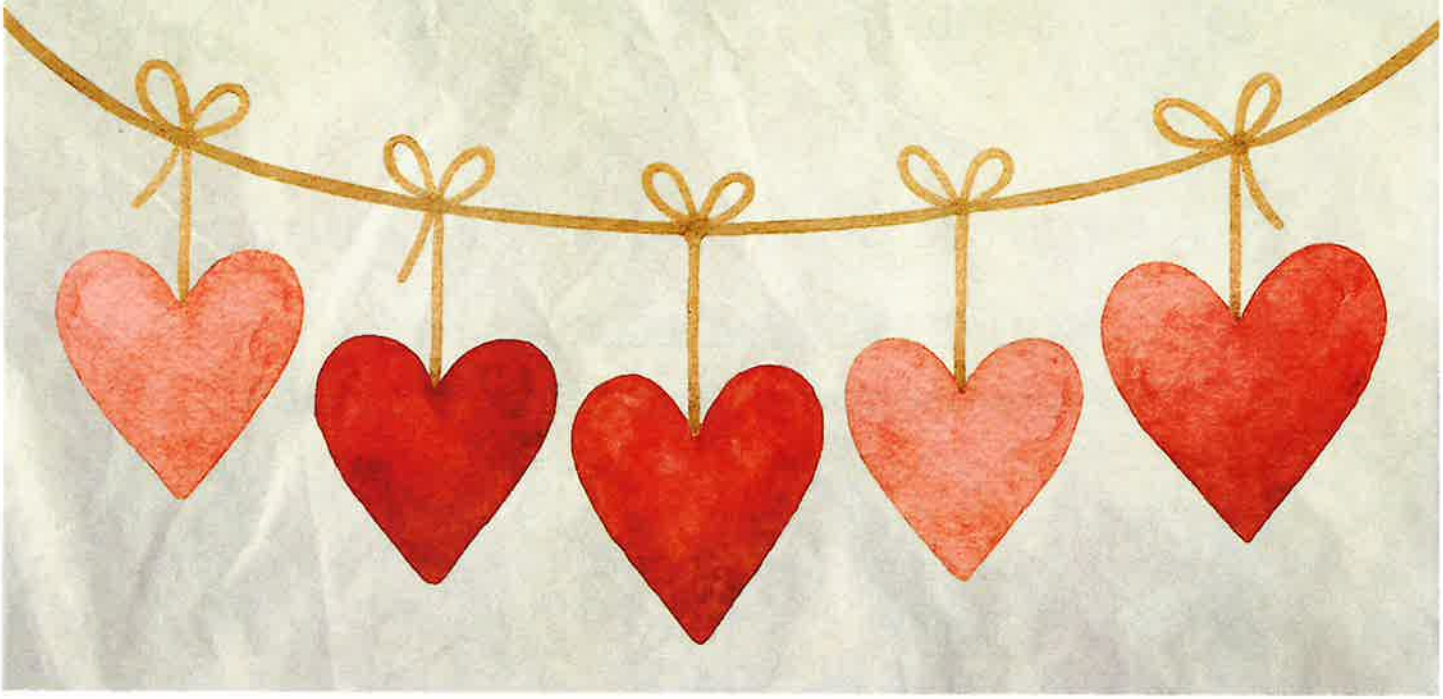
À VENDRE

4 PNEUX D'HIVER 225-65-R17
PRIX DEMANDÉ : 100$

1 PAIRE DE BOTTE D'HIVER POUR HOMME
GRANDEUR 8 POIN (-40C)
PRIX DEMANDÉ : 100$

COUVERTE ÉPAISSE AVEC MOTIFS, 54"
UN CHEVAL ET UN SOLEIL, TRÈS BELLE ET CHAUDE.
PRIX DEMANDÉ : 100$ CHACUNE

DEMANDER LAURÉANNE 418-798-4228



ACTIVITÉ À VENIR

Festival DES SUCRES

21 FÉVRIER 2026 À 12H00

JEUX, FEU DE JOIE ET PARTIE DE SUCRE *à l'extérieur.*

COURS DE DANSE avec M. Jean-Clément Lavoie *DÈS 12H00*

MUSIQUE avec Tommy Fournier *à l'intérieur*, **jusqu'à 20H00.**

SOIRÉE DANSANTE *à 20h00* **avec Dany Bélanger.**



ENTRÉE À 5$, te donne accès à la tire!

SOUPER PIZZA à 6,00$ la pointe.

Réserve ta part a l'entrée avant 15h30

MOT VERT « RÉSOLUTION 2026 »

Nouvelle année, nouvelles habitudes ! Chaque début d'année vient avec son lot de résolutions pour 2026. Et si, plutôt que de se promettre de s'entrainer plus souvent, on se donnait comme défi de réduire notre consommation ? Le temps des Fêtes peut être coûteux pour plusieurs, alors pourquoi ne pas se fixer un objectif de diminution des dépenses ? Voici quelques pistes simples pour réduire votre consommation à la source :

1. **Un mois sans achats (ou presque)**

Avant d'acheter un objet non essentiel, un vêtement ou un gadget, posez-vous la question : en ai-je vraiment besoin ? Est-ce que je l'utiliserai vraiment ? Parfois, attendre 24 heures avant un achat permet de se rendre compte qu'on n'en a pas vraiment besoin, ce qui peut vous faire économiser grandement.

2. **Réparer 1 objet brisé**

On a tous un objet brisé qui traine quelque part, que ce soit un vieux t-shirt, une brosse à dents électrique, une bouilloire ou une patte de chaise. Pourquoi ne pas tenter de le réparer vous-même avec un tutoriel en ligne ou lors d'un Répare-tes-Trucs ? En plus d'avoir économisé en évitant d'en acheter un neuf, vous devenez plus débrouillard ! Qui sait, peut-être une nouvelle passion naitra !

3. **Laissez tomber 1 article jetable**

Les objets à usage unique sont pratiques, mais il existe souvent une solution plus durable. Le meilleur exemple, la bouteille d'eau ! Pourquoi dépenser de l'argent pour s'acheter une bouteille d'eau quand on peut trainer sa propre bouteille et la remplir n'importe où ? Au début, cette alternative peut sembler plus dispendieuse, mais elle sera rentable très rapidement !

4. **Consommer 1 aliment local toutes les saisons**

Notre région regorge de producteurs qui offrent des fruits et légumes frais : profitons-en ! Quand ce n'est pas possible, il est toujours possible d'opter pour une version québécoise. La pomme du Québec est offerte à longueur d'année!

5. **Commencer à utiliser le bac brun**

Il n'y a pas meilleur temps pour essayer le bac brun ! Faire du compost l'hiver c'est encore plus facile, pas de mouche et pas d'odeur ! Utiliser une papillote en papier journal, un sac en papier, un sac en plastique compostable ou encore mieux, rien du tout dans votre bac de comptoir. Lorsqu'il est plein, on le vide dans le bac brun extérieur et on le sort la veille de la collecte. Attention, l'hiver le compost est collecté seulement une fois par mois. Pensez à vous inscrire au rappel de collecte sur www.ecoregie.ca/collecte/aideautri pour ne pas l'oublier.

Chaque geste compte, et il n'est jamais trop tard pour s'y mettre. L'important est de commencer petit, à votre rythme, pour garder la motivation !

Karolyne Beauchamp, Conseillère en gestion des matières résiduelles

Site web : www.ecoregie.ca
Facebook : @RITMRMatapediaMitis

Régie intermunicipale de traitement DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis
1-800-631-2924 info@ecoregie.ca www.ecoregie.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

RAPPEL : LA TARIFICATION INCITATIVE DES DÉCHETS EST EN VIGUEUR POUR L'ENSEMBLE DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS ET COMPORTEMENTS DISGRACIEUX

Mont-Joli, le 11 février 2026. La tarification incitative des déchets est en vigueur depuis le 1er janvier 2026 dans La Matapédia et La Mitis. À cet effet, la Régie tient à rappeler que lorsqu'il y a plus d'un bac roulant de déchets, peu importe la situation, une vignette de bac excédentaire est requise sur chaque bac après le premier bac. Ainsi, en rappel :

- Pour les **immeubles à logement**, des vignettes ont été envoyées en décembre aux propriétaires des immeubles afin que ceux-ci les apposent sur les bacs roulants. Si vous êtes locataire et n'avez pas de vignettes pour vos bacs excédentaires, contactez votre propriétaire.

- Pour les **cas spéciaux** (rues à sens unique, cul-de-sac où les bacs doivent être placés du même côté de la rue, les situations où plusieurs bacs sont placés ensemble au bout d'une rue, etc.), vous devriez normalement avoir déjà reçu des vignettes à apposer sur votre bac à déchet. Si ce n'est pas le cas, une demande de vignette doit être faite via le www.ecoregie.ca/formulaires, par courriel au info@ecoregie.ca ou par téléphone au 1-800-631-2924.

- Pour les **résidents, commerces et institutions**, une demande de vignette doit être faite via le www.ecoregie.ca/formulaires, par courriel au info@ecoregie.ca ou par téléphone au 1-800-631-2924. Les coûts de la vignette seront ajoutés sur le compte de taxes. Pour plus d'informations sur les coûts, contactez votre municipalité.

Comportements disgracieux envers les chauffeurs de camion de collecte

Après avoir été mise au fait de certaines situations choquantes depuis maintenant un an de gestion de la collecte, la Régie tient à rappeler que les chauffeurs et les équipes de collecte accomplissent leur travail avec professionnalisme et dévouement au service de la collectivité. Tout comportement disgracieux, irrespectueux, menaçant ou intimidant à leur égard est inacceptable et ne sera en aucun cas toléré.

Nous invitons l'ensemble des citoyens à faire preuve de civisme et de respect envers ces travailleurs essentiels. Le cas échéant, toute situation problématique pourrait entrainer un arrêt de service pour les personnes concernées et la Sûreté du Québec pourrait être mise au courant afin d'assurer la sécurité de tous.

Pour plus d'information, les citoyens, municipalités et organismes sont invités à téléphoner au 1-800-631-2924, à écrire à info@ecoregie.ca ou à consulter le www.ecoregie.ca.

À PROPOS DE LA RITMR :

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) de La Matapédia et La Mitis est responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC. Elle s'engage à offrir des services de qualité et à promouvoir des pratiques durables et la réduction de déchets à la source.

- 30 -

Source : **Vincent Dufour**, directeur général et secrétaire-trésorier
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis
Courriel : v.dufour@ecoregie.ca
Téléphone : 1-800-631-2924, poste 1138

Pro Jeune Est



Tuteurs d'espoir recherchés

Accompagnez bénévolement un jeune de niveau primaire ou secondaire dans son parcours en augmentant sa MOTIVATION ainsi que son ESTIME.

Jumelage selon vos disponibilités et vos préférences

Expérience enrichissante d'une heure par semaine durant l'année scolaire

Formation offerte gratuitement

Contactez-nous :

418-724-3516 poste 2424
s.motivation@pro-jeune-est.ca

pro-jeune-est.ca

ProJeuneEst

pro_jeune_est

Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis
1-800-631-2924 info@ecoregie.ca www.ecoregie.ca

OFFRE D'EMPLOI

AGENT ET AGENTE D'INFORMATION EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tu veux allier job d'été et impact environnemental en effectuant un job utile et valorisant, rencontrer des gens et faire bouger les mentalités en plus d'acquérir de l'expérience en communication et en environnement avec une équipe stimulante et dynamique ?

La RITMR des MRC de La Matapédia et de La Mitis cherche des personnes motivées et dynamiques pour compléter sa brigade verte dans La Mitis et La Matapédia.

Ton rôle : Inspecter et faire bouger les habitudes de la communauté :

- Aller porte à porte pour identifier et inspecter les bacs des citoyens
- Tenir des kiosques d'information lors d'événements
- Partager des trucs et astuces pour le tri, la récupération et le compostage
- Préparer des capsules vidéo sur la gestion des matières résiduelles
- Préparer et animer des ateliers pour les jeunes

Ce qu'on cherche :

- Quelqu'un **motivé, autonome et dynamique**, qui aime le **travail d'équipe**
- Avoir un **véhicule et un permis valide** pour se déplacer sur le territoire
- Avoir de la facilité à s'exprimer (oral et écrit)
- Être **curieux et intéressé par l'environnement** et la sensibilisation
- Être **organisé et responsable**
- Le secondaire 5 terminé est un atout
- Être admissible à **Emploi Été Canada** est un plus*

Les détails pratiques :

- **Durée :** 12 semaines, du 25 mai au 21 août 2026
- **Horaire :** 35 heures / semaine
- **Salaire :** 21,50 $ / heure
- **Flexibilité d'horaire et congé possible**
- **Lieu de travail :** MRC de La Mitis ou de La Matapédia et déplacements sur le territoire

Toute personne intéressée doit soumettre son curriculum vitae **avant le 1er mars 2026** par courriel à k.beauchamp@ecoregie.ca.

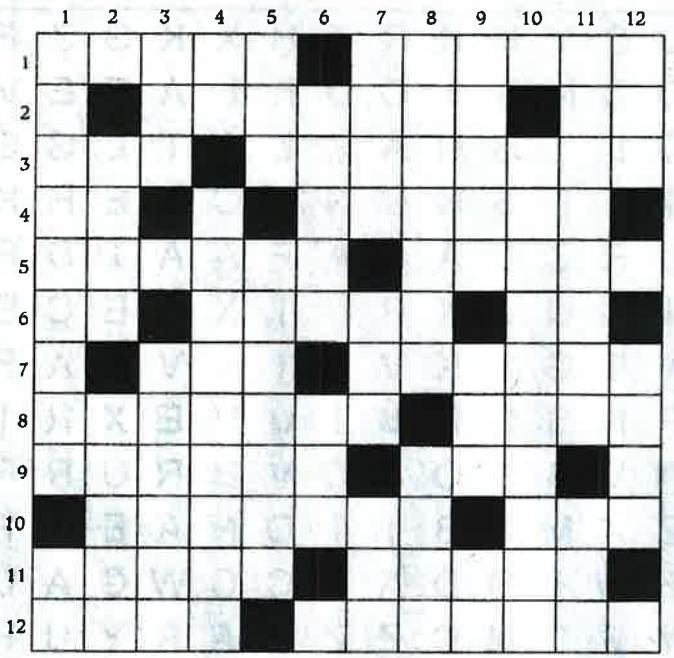
** Être âgé de 15 à 30 (inclusivement) au début de l'emploi;*
Être un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne à laquelle on a accordé une protection en tant que réfugié en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés *(les étudiants étrangers de sont pas admissibles. Les immigrants récents sont admissibles s'ils sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada), et;*
Avoir légalement le droit de travailler selon les lois et les règlements provinciaux et territoriaux pertinents



N	X	L	C	V	K	K	R	T	H	X	K	G	Z	F	R	W	P
D	V	D	C	M	S	I	C	D	K	E	A	E	E	V	Z	E	F
Z	L	Q	L	T	B	H	A	Z	L	I	T	L	G	E	J	T	A
N	Z	I	E	F	S	N	U	N	A	C	B	E	R	K	D	E	S
C	L	U	R	Z	O	A	S	A	F	A	A	I	D	P	B	E	J
B	N	I	G	Q	C	X	R	U	T	X	A	E	C	E	I	U	N
N	I	Y	E	G	I	K	V	P	I	L	V	A	A	F	M	K	N
C	D	P	N	S	O	R	M	I	U	V	E	X	R	I	H	X	H
A	A	A	V	S	E	O	J	C	V	B	R	U	R	R	E	I	D
G	T	Z	A	M	C	B	I	I	Q	N	A	E	E	F	N	U	E
E	X	H	W	I	O	D	A	N	C	C	W	G	A	U	C	L	S
N	S	Y	E	F	N	C	Z	Z	G	A	R	Y	U	R	U	I	S
H	U	T	I	E	O	E	W	R	A	Q	P	Y	U	M	U	R	E
E	P	M	P	X	M	O	C	W	P	R	G	E	J	S	N	E	R
I	N	R	N	N	I	B	H	H	I	P	K	E	N	G	U	P	T
B	E	C	L	E	Q	I	A	A	E	C	L	A	M	E	U	R	E
P	X	U	R	C	U	P	L	P	O	C	Z	C	J	A	D	N	E
C	N	W	I	E	E	C	G	R	K	K	C	T	O	I	S	O	N

ADN
ATHEE
BAZAR
BIP
BRU
CAP
CARREAU
CLAIR
CLAMEUR
CLERGE
COMPTABLE
DESSERT
ECHEC
EDEN
ENCRE
EST
ETANG
LIRE
MUR
PERPENDICULAIRE
ROCKEUR
RUT
SOCIOECONOMIQUE
SUIVRE
TOISON
TSAR
USURE

4



HORIZONTALEMENT

1. Mûri en plein été. ~ Petit mouvement d'horlogerie qui actionne le balancier.
2. Indiquer. ~ Adverbe de négation.
3. Chez les Anciens, tout poème destiné à être mis en musique. ~ Petit meuble.
4. À poil. ~ Diminuer la surface d'une voile.
5. Mélange utilisé pour assouplir et imperméabiliser les cuirs et les peaux. ~ Observation des phénomènes atmosphériques et de leurs lois.
6. Aluminium. ~ Ce qu'il y a de meilleur. ~ Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.
7. Où le soleil se lève. ~ Qui produit l'érosion.
8. Monnaie suisse. ~ Abréviation commerciale.
9. Enfoncé dans la vase. ~ Prénom féminin.
10. Nourriture dont on s'emplit l'estomac. ~ Argent.
11. Vigueur physique. ~ Meuble.
12. Prénom féminin. ~ Diversité.

VERTICALEMENT

1. Flot. ~ Florin.
2. Combat. ~ Chose envoyée.
3. Coule en Suède. ~ À l'égard de.
4. À toi. ~ Air du visage.
5. Au Sahara, vaste région couverte de dunes. ~ Instrumentiste qui joue de l'alto.
6. Presque. ~ Eau salée.
7. Avoir chaud. ~ Au golf, petite cheville fixée en terre. ~ Lettre grecque.
8. Perdre sa valeur. ~ Héros d'un drame de Shakespeare.
9. Qui a les couleurs de l'arc-en-ciel. ~ Interjection espagnole. ~ Bismuth.
10. Exécrable.
11. Perte de l'appétit. ~ Balle qui touche le filet avant de tomber dans les limites du court, au tennis.
12. Genre de linacées. ~ Anniversaire.

26

	7		4	6				
3	9		5					4
		6				1	5	2
	3	7		8	9	5		
	6		2		3		1	
		4	7	5		9	2	
7	1	8				6		
4					1		3	8
				9	5		7	

Facile

27

1				4				8
	9		2		5		4	
		8	7		1	9		
3	7						1	2
		1				6		
6	2						8	9
		5	8		6	3		
	8		3		4		7	
4				2				1

Moyen

Mot de 9 lettres • Crime

A
ALÈSE
AMANDE
AMI
ARAK

B
BARBU
BÉLOUGA
BERMUDA
BÊTA

C
CECI
CENTRAGE
CHATOIEMENT
CONCEPT
CONTER

E
ÉCRIN
EMBÊTER
ENCRER
ENDETTER
ÉQUIVOQUER
ÉTÉ
EXISTANT

F
FEU

G
GAG
GORGE
GRÉ
GRONDERIE

H
HAIE
HIPPIE

I
IGNORANCE

L
LOUPE
LUIRE

M
MENTERIE
MORMON
MOUSQUET

N
NOCE

O
ODYSSÉE
OUI
OUT

P
PAYABLE

Q
QUELQUEFOIS
QUESTION
QUINTE

R
RÉPARTIE
RUSH

S
SAC
SOLIVE
SOURD

T
TACT
TAPI
TARE
TÉLÉ
TILTER
TIRE
TOURNAILLER
TOXICOLOGIE
TURC

U
UTOPIE

V
VENIR
VERVE
VÉTUSTE
VIF
VIRGULE
VORACITÉ

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	L	U	I	R	E	U	Q	O	V	I	U	Q	E	T	E	L	E	K
2	I	C	A	S	G	R	O	N	D	E	R	I	E	N	C	R	E	R
3	N	R	I	N	E	V	R	E	V	I	L	O	S	T	R	T	E	E
4	O	M	O	U	S	Q	U	E	T	T	O	V	E	P	I	I	C	T
5	I	D	D	R	U	O	S	S	A	O	U	O	G	E	N	R	N	N
6	T	A	R	E	T	U	H	I	C	X	P	R	R	C	N	E	A	O
7	S	T	E	T	O	T	E	O	T	I	E	A	O	N	P	E	R	C
8	E	N	T	E	U	A	I	F	I	C	E	C	G	O	A	T	O	E
9	U	E	L	B	R	H	P	E	R	O	R	I	R	C	Y	S	N	B
10	Q	M	I	M	N	I	O	U	E	L	E	T	E	E	A	U	G	E
11	U	E	T	E	A	P	T	Q	T	O	P	E	L	N	B	T	I	R
12	I	I	B	X	I	P	U	L	T	G	A	G	U	T	L	E	P	M
13	N	O	E	I	L	I	B	E	E	I	R	H	G	R	E	V	T	U
14	T	T	L	S	L	E	R	U	D	E	T	A	R	A	K	I	U	D
15	E	A	O	T	E	P	A	Q	N	E	I	I	I	G	B	F	R	A
16	O	H	U	A	R	L	B	E	E	T	E	E	V	E	R	E	C	I
17	U	C	G	N	A	M	A	N	D	E	E	S	S	Y	D	O	T	M
18	I	P	A	T	E	I	R	E	T	N	E	M	O	R	M	O	N	A

CALENDRIER MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2 13H00	3	4	5	6	7 MESSE 16H00
8	9 CONSEIL 13H00	10	11 BIBLIO 19H00	12	13	14
15	16 13H00	17	18	19	20 HELLO SPRING	21 MESSE 19H00
22	23 13H00	24	25 BIBLIO 19H00	26	27	28
29	30 13H00	31				

NUMÉROS IMPORTANTS

MRC : 418-775-8445
-Renaud Bisson-Dion
(agent de développement - jeudi AM)
-Michel Lagacé
(inspecteur sur rendez-vous - lundi AM) #2026

SERVICE D'URGENCE : 911

SURETÉ DU QUÉBEC : 418-310-4141

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : 418-775-8801

INFO-SANTÉ : 811

CLSC : 798-8818

POSTE CANADA : 798-4155

MUNICIPALITÉ : 418-775-4205
-Administration #2025

LA FABRIQUE :
-Martine Charette 418-798-4549 (bureau)
798-4166 (résidence)

CLUB DE L'ÂGE D'OR :
-Lauréanne Huet 418-798-4228

AFEAS :
-Micheline Gagnon 418-798-4409

CAISSE POPULAIRE : 418-723-6798
-Lynda Béland #7322314

RESPONSABLE DU CHARLOIS
-Kathy Heppell 418-318-0110

POUBELLE
PLEINE LUNE
RECYCLAGE
LOISIR
COMPOSTE
CONSEIL - 19H
AFEAS
MESSE - 19H
BIBLIOTHÈQUE 19H À 19H30
CLUB DES 50 ANS ET PLUS

RESPONSABLES DU CHARLOIS

Robert Lyman
(418) 775-4205 #2025
stcharles@mitis.qc.ca
www.municipalite.saint-charles-garnier.qc.ca